



Auvergne-
Rhône-Alpes



En Auvergne-Rhône-Alpes, les caprins laitiers face à la hausse des coûts

PERSPECTIVES 2022

Simulations réalisées au 30 mars 2022

Sur la fin de l'année 2021, les éleveurs avaient déjà subi une hausse sur le prix des aliments, de l'énergie et des engrais. **La guerre menée par la Russie en Ukraine a renforcé les tensions sur le prix de ces produits.** Quel va être l'impact de la hausse du coût des intrants sur les exploitations caprines livrant du lait sur la région AURA ? A partir des suivis réalisés dans le cadre du **dispositif INOSYS réseau d'élevage caprin**, l'équipe réseau a réalisé des simulations sur les coûts de production sur les cas types livreurs de la région et sur des fermes suivies. Pour mémoire, la méthode de calcul des coûts de production développée dans le cadre du dispositif « Inosys-Réseaux d'élevage » a été retenue par le Cniel et Interbev pour produire les indicateurs de références qui sont désormais utilisés dans le cadre de la contractualisation, prévue par la loi Egalim2.

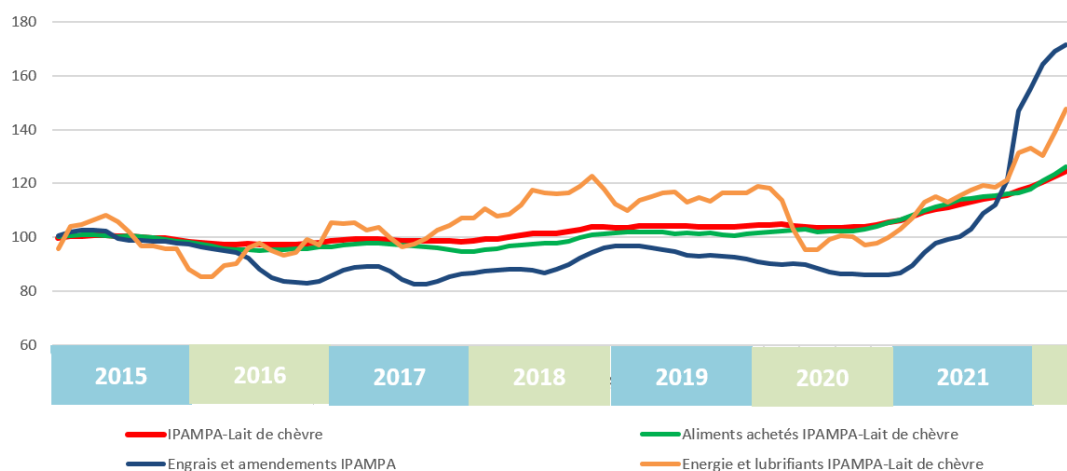
SUR LE TERRAIN, DES PRIX QUI FLAMBENT

- Tarif horaire de l'utilisation d'un tracteur en CUMA : **+ 33 %** (passage de 21 €/h à 28 €/h).
- GNR : **+ 160 %** depuis janvier 2021 (passage de 0,75 €/litre à 1,98 €/litre).

ZOOM SUR L'IPAMPA LAIT DE CHÈVRE (INDICE FÉVRIER 2022)

L'IPAMPA est l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole. Il couvre l'ensemble des productions agricoles et suit l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole. Il est décliné par l'Institut de l'Élevage pour diverses productions dont le lait de chèvre. Il est obtenu en pondérant les divers indices par leurs poids dans les charges d'une exploitation caprine ; ainsi, les achats d'aliments représentent 50,2 % de l'IPAMPA lait de chèvre, les engrais 2,7 % et l'énergie 5,9 %.

Évolution de l'IPAMPA depuis 2015 (base 100)



Quelques évolutions (base 100 en 2015)

	Janvier 2021	Jun 2021	Janvier 2022	Février 2022
IPAMPA lait de chèvre	107,8	113,1	122,7	124,4
Carburants	101,5	117,6	152,8	165,6
Engrais et amendements	89,5	102,9	169,1	171,4
Aliments céréales et sous-produits	118,6	127,9	138,3	142,9
Tourteaux	117,8	117,0	132,0	136,4
Aliments composés caprins	104,4	110,7	119,6	121,8

Évolution (en %)

IPAMPA Lait de chèvre Dernier indice février 2022 (base 100 en 2015)	Variation sur 1 mois (%) Février 2022 / Janvier 2022	Variation sur 1 an (%) Février 2022 / Février 2021
Indice général*	+ 1,7	+ 13,9
Dont aliments achetés	+ 2,3	+ 14,7
Dont énergie	+ 6,2	+ 30,8

* Source GEB Institut de l'Élevage, d'après INSEE et SSP

Pour plus de détail, voir [ICI](#)

Les simulations ont été réalisées à partir des prix observés sur mars 2022.

Les évolutions sur les données économiques 2021 n'ont été appliquées qu'aux seuls postes achats d'aliments, engrais et carburants. L'ensemble des autres postes de produits et de charges ainsi que les critères techniques ont été conservés à l'identique.

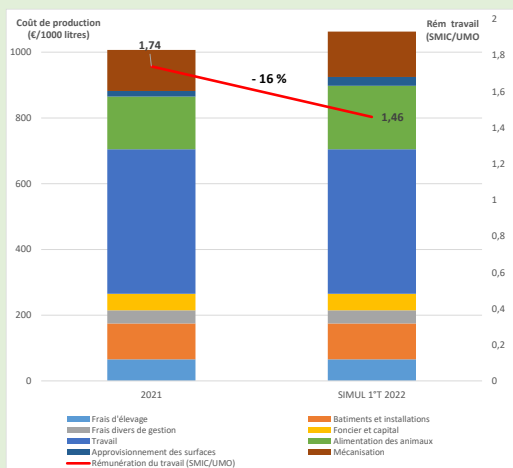
Évolution du coût de production de 2 exploitations avec pâturage mais avec des degrés d'autonomie en concentrés différents

Exploitation 1 : Achat de 60% du concentré

240 chèvres, 170 000 litres de lait livrés
Autonomie : 85 % en fourrages, 40 % en concentrés

Le coût de production progresse de 56 €/1 000 litres dont 33 € (59 %) pour les achats d'aliments, 10 € pour les engrais (18 %) et 13 € pour l'énergie (23 %).

La rémunération permise par le produit chute de 1,74 à 1,46 SMIC/UMO soit -16 %.

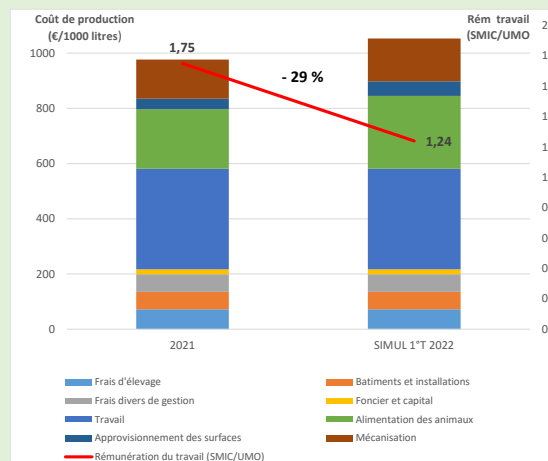


Exploitation 2 : Achat de 100% du concentré

152 chèvres, 127 000 litres de lait livrés
Autonomie : 75 % en fourrages, 0 % en concentrés

Le coût de production progresse de 77 €/1 000 litres dont 48 € (62 %) pour les achats d'aliments, 16 € pour les engrais (21 %) et 13 € pour l'énergie (17 %).

La rémunération permise par le produit chute de 1,75 à 1,24 SMIC/UMO soit -29 %.



Évolution du coût de production sur les cas types livreurs de la région

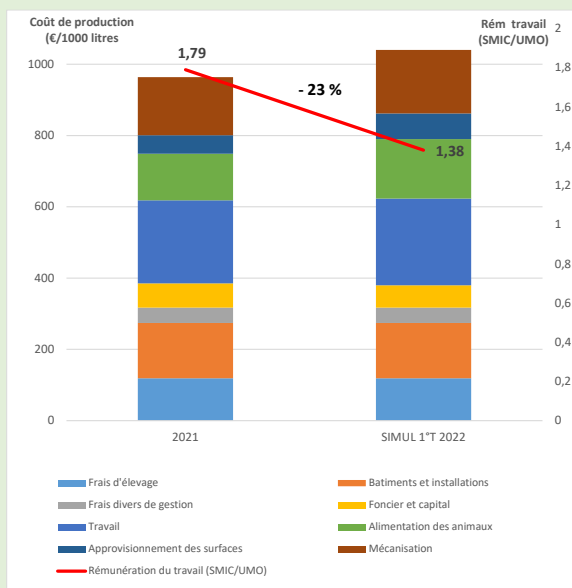
Cas type livreurs en zéro pâturage avec de la PN

280 chèvres, 238 000 litres de lait livrés
Autonomie : 100 % en fourrages, 42 % en concentrés

Le coût de production progresse de 72 €/1 000 litres dont 36 € (50 %) pour les achats d'aliments, 21 € pour les engrais (29 %) et 15 € pour l'énergie (21 %)

La rémunération permise par le produit chute de 1,79 à 1,38 SMIC/UMO soit -23 %.

Le revenu disponible par UMO passe de 28 900 € à 17 400 € soit une chute de 40 %.



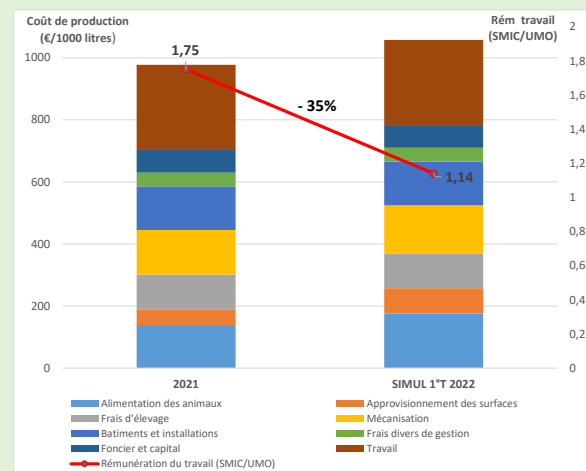
Cas type livreurs avec pâturage

280 chèvres, 224 000 litres de lait livrés
Autonomie : 100 % en fourrages, 30 % en concentrés

Le coût de production progresse de 80 €/1 000 litres dont 37 € (46 %) pour les achats d'aliments, 31 € pour les engrais (39 %) et 12 € pour l'énergie (15 %)

La rémunération permise par le produit chute de 1,75 à 1,14 SMIC/UMO soit -35 %.

Le revenu disponible par UMO passe de 25 200 € à 13 400 € soit une chute de 47 %.



Ces simulations réalisées sur quelques postes de charges soulignent bien l'impact de la crise actuelle sur les coûts de production et sur le revenu des éleveurs. Une revalorisation des produits et du prix du lait en particulier est obligatoire pour assurer la pérennité des exploitations et de la filière.

Pour limiter l'impact de cette hausse des coûts, voici quelques pistes d'adaptation à prévoir sur les exploitations.

Conduite du troupeau :

- Réforme des chèvres improductives et des chèvres peu productives.
- Constituer des lots d'animaux en fonction de leur niveau de production pour adapter les rations au plus juste.

Alimentation et prix des matières premières, faire les bons choix stratégiques :

- **Maximiser le pâturage et favoriser l'autonomie protéique avec les légumineuses.**
- **Etre vigilant sur le coût des protéines dans les aliments achetés ;** des écarts considérables peuvent exister.
Par exemple, entre un concentré à 25 % de MAT à 470 €/T et un concentré à 32 % de MAT à 550 €/T, le coût du point de protéine est de 18,8 € par tonne d'aliment pour le 1^{er} aliment et de 17,2 € par tonne pour le second, soit 1,6 € d'écart.
- Plus que jamais, demandez des devis et mettez les vendeurs en concurrence.
- Jouer sur le conditionnement et les quantités achetées.
- **Calculer régulièrement la marge sur le coût de la ration régulièrement** (prix payé du lait moins le coût de l'alimentation) et l'analyser. Cet exercice peut permettre de faire des choix stratégiques sur la nature des fourrages, la proportion et la quantité de concentrés distribués.

Pas d'impasse trop importante sur la fertilisation :

- Adapter les quantités d'engrais sans le supprimer. Les engrais, malgré leurs hausses faramineuses, ne représentent qu'une part limitée de la hausse du coût de production... Supprimer totalement les engrais va se traduire par un démarrage plus tardif des prairies et aura un impact sur les années futures. Optimiser les épandages avec un plan de fumure.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Avril 2022 – Référence Idele : 00 22 601 010 – Réalisation : Isabelle Guigue

Vos contacts dans les départements :

• Alessio MORO	ADICE	06 62 42 06 44	alessio.moro@adice-conseil.fr
• Anne EYME GUNDLACH	Chambre d'agriculture de la Drôme	04 27 24 07 33	anne.eyme-gundlach@drome.chambagri.fr
• Philippe ALLAIX	Chambre d'agriculture de la Loire	06 30 17 98 66	philippe.allaix@loire.chambagri.fr
• Clémentine LACOUR	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme	04 73 44 45 31	c.lacour@puy-de-dome.chambagri.fr
• Agnès LIARD	Chambre d'agriculture du Rhône	04 78 19 61 67	agnes.liard@rhone.chambagri.fr
• Jean-Luc NIGOUL	Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	06 09 83 58 79	jlignigoul@acsel-conseil-elevage.fr
• Nathalie MORARDET	Auvergne-Rhône-Alpes Elevage	04 72 72 49 80	nmorardet@aurafilieres.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	--

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.